

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÉS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 002-9792/21/BM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au fonctionnement spécifique de l'association APEX

MET 21/18272/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le tissu économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence est essentiellement composé de TPE et de PME qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables. Or le développement de cette typologie d'entreprises sur les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation, d'autant plus dans le contexte économique actuel où les relais de croissance se font sur les marchés internationaux. Face à ce constat, il apparaît nécessaire de soutenir les actions en faveur du développement international de ce secteur d'entreprises.

L'APEX a été créé il y a 45 ans par des chefs d'entreprises de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ayant déjà une activité à l'International et désireux de s'y développer davantage. Aujourd'hui, elle est dirigée par un conseil d'Administration de 12 chefs d'entreprises, qui définissent les grandes actions de l'Apex afin de répondre au plus près des besoins des entreprises.

Premier Club exportateur de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Club WTC APEX fédère plus de 120 entreprises adhérentes, au niveau régional, qu'il s'agisse de PME primo-exportatrices, ou de PME déjà expérimentées, mais également de grands groupes régionaux souhaitant partager leur savoir-faire et leur expérience à l'international.

L'objectif principal de cette association est de faciliter le développement de liens entre chefs d'entreprises intéressés par un échange d'expériences, d'informations ou par la mise en place d'actions communes au niveau régional mais qui comprend aussi un ancrage spécifique sur la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 26 avril 2021

Pour 2021, l'activité de l'APEX se définit par 3 grandes actions :

- Networking Export, pour fédérer les entreprises autour de problématiques communes :

L'APEX, Club 100% International, 100% Entreprises, 100 % Réseau, doit devenir un « réflexe », une « évidence » pour tous les acteurs économiques et institutionnels du territoire. Le volet « Networking Export » est essentiel au développement à l'International des entreprises. En 2021, l'objectif est de poursuivre et renforcer les actions de Networking en organisant toujours plus de rencontres entre chefs d'entreprises, en présentiel, mais aussi en distanciel, compte-tenu de la crise sanitaire. En effet, malgré ce contexte inédit, l'animation du Club est maintenue. Il est donc proposé un programme dynamique de visioconférences, auxquelles les entreprises (enregistrement d'un taux élevé de participation).

- Recrut'Export, pour répondre à leurs besoins RH :

Recrut'Export est un grand rendez-vous annuel ainsi qu'une plateforme online de matchmaking qui fonctionne toute l'année. L'objectif est de favoriser la rencontre entre des candidats aux profils variés (étudiants, juniors, expérimentés), et des entreprises exportatrices du territoire. Depuis 5 ans, les entreprises participantes au forum proposent plus de 80 offres d'emploi en CDD, CDI, V.I.E, stages et contrats en alternance, pour tous types de postes. Sur la plateforme, ce sont plus d'une centaine d'offres qui sont publiées au fil de l'année, et des centaines de CV déposés dans la CVthèque.

- B'Wellcome, pour accompagner les entreprises qui accueillent des collaborateurs étrangers sur le territoire :

L'International est un véritable levier de croissance pour les entreprises du bassin métropolitain et intégrer de nouvelles compétences est un enjeu primordial ! L'installation et la fidélisation de ces futurs collaborateurs est donc une étape stratégique. Avec le renforcement de l'attractivité du territoire Aix-Marseille, il était nécessaire de proposer un guichet unique, facilitateur de l'intégration de ces talents « internationaux ».

Le dispositif « B'WellCome », créé en 2019 avec la Métropole Aix-Marseille Provence, répond à ce défi, en associant tous les acteurs publics et privés autour de l'offre « B'WellCome » pour renforcer l'attractivité du territoire, s'engager pour l'emploi, et développer les entreprises. La « B'Wellcome Team », regroupe ainsi l'ensemble des compétences des collectivités publiques et des acteurs privés afin d'offrir un service global intégré...Et aider les Entreprises du territoire à grandir !

Pour 2021, l'objectif est de pérenniser et développer cette offre afin de la commercialiser et ainsi faire profiter le plus d'entreprises du territoire de ce nouveau service.

Pour mémoire, la subvention allouée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'APEX était de 20000 euros en 2020.

Pour les actions menées par l'association APEX, le soutien financier de 16 000 € sera réparti de la façon suivante :

- 10 000 € pour l'action Networking Export,
- 1 000 € concernant Recrut'Export
- 5 000 € pour B'Wellcome

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les modalités de versement de la subvention se feront comme suit :

- un acompte dans la limite de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire. La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste utiliser la subvention attribuée conformément à son affectation.

- le solde (soit 20%) sera versé sur production, au plus tard le 30 juin N+1, du compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée, des comptes annuels de l'organisme, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du Commissaire aux comptes, du rapport d'activité et du procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les documents précités.

Conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association facilitera l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de tout autre document dont la production serait

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 26 avril 2021

jugée utile. Si nécessaire, un contrôle sur place pourra être réalisé par la Métropole. Le refus de communication des pièces entraînera le remboursement de la subvention.

S'agissant des modalités d'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis sur un plan quantitatif et qualitatif, une réunion pourra être organisée par la Métropole. Le non-respect par l'association de cette obligation se traduira par des demandes d'explications par les services opérationnels de la Métropole et, le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

Le budget 2021 de l'association est présenté en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°NH 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La plus-value impulsée par la création et l'innovation, le développement des marchés par la communication et la mise en commun des ressources ;
- La proposition de l'initiative de l'APEX de mettre en place un dispositif adapté ;

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 16 000 euros à l'association APEX au titre de l'exercice 2021, répartie de la façon suivante : 10 000 euros pour l'action Networking Export, 1 000 euros concernant Recrut'Export et 5 000 euros pour B'Wellcome.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropole 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Sous Politique B320 – Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON